

BULLETIN

DES

RECHERCHES HISTORIQUES

VOL. XXII

BEAUCEVILLE—MARS 1916

No III

LOUIS BOULDOC OU BOLDU

Louis Boulduc ou Bolduc était parisien. Son père, Pierre Boulduc, était maître-apothicaire rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoit, à Paris.

Il passa dans la Nouvelle-France vers 1664.

Le 29 octobre 1674, un arrêt du Conseil Souverain qualifie Louis Bolduc de "bourgeois en cette ville. (Québec)" (1)

Un tribunal de la Prévôté avait été institué à Québec en 1666. Lorsque le roi de France enleva la Nouvelle-France à la Compagnie des Indes Occidentales, ce tribunal de la Prévôté disparut ou à peu près. Seul, le lieutenant-général, M. Louis-Théandre Chartier de Lotbinière, resta en fonctions. Il était surtout chargé de la police.

Le 16 avril 1676, Louis Bolduc était adjoint à M. de Lotbinière comme procureur du Roi. (2)

C'est un peu moins d'un an plus tard, par l'édit de mai 1677, que la Prévôté de Québec fut relevée de toutes pièces. Elle devait à l'avenir être composée d'un lieutenant-général (René-Louis Chartier de Lotbinière), un procureur (Louis Bolduc) et un greffier (Gilles Rageot) aux gages de 500, 300 et 100 livres par an "pour connaître en première instance de toutes matières tant civiles que criminelles", dont l'appel devait être porté au Conseil Souverain.

"La création de ce nouveau tribunal, écrit M. Henri Lorin, don-

(1) *Jugements et Délibérations du Conseil Souverain*, vol. 1er, p. 876.

(2) Les provisions de procureur du roi accordées à Bolduc se trouvent aux Insinuations de la Prévôté conservées au palais de Justice de Québec.